

# APPEL DE PROJETS



## Prix Shenzhen de la relève en design Shenzhen Design Award for Young talents

Une initiative de la Ville de Shenzhen  
dans le cadre du Réseau des villes créatives de l'UNESCO

En collaboration avec le Bureau du design de la Ville de Montréal  
27 août 2015



## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>1. DESCRIPTION</b>	<b>3</b>
<b>2. ADMISSIBILITÉ</b>	<b>4</b>
<b>3. DOSSIERS DE CANDIDATURE</b>	<b>5</b>
<b>4. CRITÈRES DE SÉLECTION</b>	<b>6</b>
<b>5. PRIX</b>	<b>7</b>
<b>6. JURY</b>	<b>7</b>
<b>7. FRAIS DE PARTICIPATION ET DE DÉPLACEMENT</b>	<b>8</b>
<b>8. MODALITÉS</b>	<b>8</b>
<b>9. CALENDRIER</b>	<b>8</b>
<b>10. QUESTIONS</b>	<b>9</b>
<b>11. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</b>	<b>10</b>

## 1. DESCRIPTION

Le Bureau de la Promotion de Shenzhen (Ville UNESCO de design) ainsi que l'Association de promotion de Shenzhen Ville de design (SDPA) invitent les designers issus des 69 villes du Réseau des villes créatives de l'UNESCO et Hong Kong à soumettre leur candidature pour les Prix Shenzhen de la relève en design (appelé ci-après Prix).

L'objectif des Prix est de récompenser les efforts des designers de la relève, qui, par leur créativité, ont contribué à l'amélioration de la qualité de l'environnement, au développement social et économique et, plus largement à la qualité de vie dans les villes.

Les Prix Shenzhen de la relève en design visent à reconnaître le succès et le talent des jeunes créateurs, à favoriser les échanges entre les designers de différents pays, la coopération entre les villes créatives de l'UNESCO, et le partage d'expériences et d'idées pour le développement des industries créatives et culturelles. Il vise également à promouvoir le design comme un levier important pour la transformation des économies locales et de la société.

À titre de Ville UNESCO de design, Montréal, par le biais de son Bureau du design, mène la portion locale du processus de sélection des finalistes. Chacune des villes créatives participantes pourra soumettre un maximum de huit (8) candidatures de designers locaux (dont un maximum de trois étudiants). Parmi l'ensemble des candidatures internationales reçues, la ville de Shenzhen remettra un maximum de 16 prix, sous forme de bourses totalisant 105 000 \$ américains, pour récompenser le talent de la relève.

### **Thème pour 2015 : Transformation : la mission du design**

« La transformation, comme vecteur de changement, est nécessaire aux économies traditionnelles et au développement social, même en période de relance. Du même coup, s'engager sur la voie du développement durable passe également par la transformation. Sans contredit, le design peut jouer un rôle important dans cette transformation et c'est à la relève du monde entier de déterminer quel sera ce rôle et comment l'assumer. »

### **Sélection en deux étapes**

L'appel de candidatures se fait en deux étapes :

- Une **première étape** vise à sélectionner huit (8) projets de designers montréalais (trois étudiants et cinq professionnels) par un jury local.
- Une **deuxième étape** anonyme vise à choisir les lauréats parmi les designers présélectionnés par chacune des villes, par un jury international.

Ce document d'appel de projets concerne la première étape de présélection seulement. Le Bureau du design de la Ville de Montréal encadre le dépôt des dossiers de candidature sélectionnés par le jury montréalais auprès de la ville de Shenzhen. À titre informatif, les détails du processus et les exigences pour la deuxième étape se trouvent sur le site Internet dédié aux Prix [www.szday.org](http://www.szday.org)

## 2. ADMISSIBILITÉ

### Finalistes de l'édition 2013

Les finalistes sélectionnés par le Bureau du design pour la première étape de l'édition 2013 des Prix ne peuvent participer en 2015. Les candidats non retenus en 2013 peuvent concourir en soumettant un nouveau projet.

### Critères d'admissibilité

Est admissible à participer à ces Prix, tout individu, firme / entreprise ou équipe qui respecte les conditions énoncées ci-après et qui est issu de tous les champs du design qui incluent, sans limitation :

- Architecture
- Architecture de paysage
- Design d'intérieur
- Design d'expériences et design d'événements
- Design graphique et design de communication
- Design de mode (vêtements et accessoires)
- Design de produit et design industriel
- Design de service et stratégies de design des politiques publiques
- Design urbain

### Catégorie professionnelle :

- Est membre d'un ordre ou d'une association professionnelle dans les domaines de l'aménagement et du design (architecture; architecture de paysage; urbanisme; design urbain, intérieur, de l'environnement, d'événements; design industriel ou design graphique). Peut également être admissible, toute personne diplômée d'un programme universitaire menant à la conception ou à la réalisation de projets d'aménagement dans les domaines susmentionnés **ou** toute personne qui possède au moins 5 ans d'expérience et dont la pratique dans le domaine pertinent est reconnue par ses pairs. Le cas échéant, la reconnaissance doit être attestée par une lettre d'appui d'une personne qui serait admissible selon les 2 premières conditions énoncées.
- Est âgé de 35 ans ou moins en date du 31 décembre 2015; ou dans le cas d'une firme ou équipe, tous les membres doivent être âgés de 35 ans ou moins.
- Pour les architectes, la limite d'âge est de 40 ans ou moins en date du 31 décembre 2015.
- Exerce principalement à partir d'un bureau situé à Montréal au moment du dépôt de la candidature.
- Soumet un projet entièrement réalisé (ou disponible sur le marché dans le cas de produits commerciaux) entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 1<sup>er</sup> octobre 2015. **Aucun projet en cours de développement ou projet prototype ne sera accepté.**

### Catégorie étudiante :

- Est inscrit à temps plein dans un établissement scolaire universitaire montréalais dans les domaines susmentionnés, au moment du dépôt du dossier de candidature (réf. section 9).
- Est âgé de 35 ans ou moins en date du 31 décembre 2015; dans le cas d'une équipe, tous les membres doivent être âgés de 35 ans ou moins.
- Réside à Montréal au moment du dépôt de la candidature.
- Soumet un projet réalisé ou un projet conceptuel. Les esquisses, maquettes et prototypes sont acceptés.

### 3. DOSSIERS DE CANDIDATURE

#### ÉTAPE 1 : CANDIDATURES POUR MONTRÉAL

Chaque dossier de candidature doit comprendre :

- Un document descriptif en format .pdf (8.5" X 11") comprenant un maximum de sept (7) pages, où figurent les informations suivantes :
  - Page 1 : page couverture.
  - Page 2 : identification de l'individu, de la firme ou de l'équipe; coordonnées complètes et lieu d'affaire ou de résidence; date de naissance de chacun des membres; champs d'expertise (ou domaines d'étude).
  - Page 3 : texte descriptif d'un maximum de 500 mots expliquant la nature du projet, en quoi celui-ci répond au thème 2015 et aux critères de sélection.
  - Pages 4 à 7 : photos du projet ou du produit.
- Une preuve d'admissibilité. **Pour les professionnels** : certificat d'ordre ou d'association professionnelle dans le domaine du design et de l'aménagement; ou diplôme d'études universitaires dans ces domaines; ou lettre d'appui d'une personne admissible. **Pour les étudiants** : preuve d'inscription à temps plein dans le domaine du design et de l'aménagement dans un établissement universitaire montréalais à la session d'automne 2015.

Les dossiers de candidature peuvent être présentés en français ou en anglais. Un individu, une firme ou une équipe ne peut soumettre plus d'un dossier de candidature (projet).

- Les dossiers de candidature doivent être acheminés par courriel à [designmontreal@ville.montreal.qc.ca](mailto:designmontreal@ville.montreal.qc.ca) au plus tard le **30 septembre 2015 à midi**, heure de Montréal.

La Ville de Montréal ne peut être tenue responsable d'une erreur de destination ou d'un dépassement du délai de livraison d'un document transmis par un candidat.

## ÉTAPE 2 : CANDIDATURES SÉLECTIONNÉES POUR SHENZHEN

**IMPORTANT. Le dossier de candidature final doit être présenté en anglais.**

Les exigences pour la deuxième étape se trouvent sur le site [www.szday.org](http://www.szday.org). Tous les finalistes sélectionnés doivent s'inscrire sur le site [www.szday.org](http://www.szday.org) au plus tard le **20 octobre 2015, 6 h matin (heure de Montréal)** en respectant les points suivants :

1. Lire et accepter les conditions générales (réf. site [szday.org](http://szday.org))
2. S'enregistrer avec le nom d'utilisateur et le mot de passe fournis par le Bureau du design
3. Compléter la fiche d'inscription en ligne
4. Compléter la fiche descriptive pour chaque projet
5. Télécharger une photo du candidat ou des membres de l'équipe sélectionnée
6. Télécharger une lettre de recommandation (en format .pdf) signée par le Bureau du design
7. Transmettre les projets/travaux au Secrétariat de Shenzhen et s'assurer qu'ils soient déposés avant **le 31 octobre 2015** à l'adresse suivante :  
SZ+DAY Secretariat  
Room 102, Innovation Center, 4th Building, E-Hub, Qianhai  
Shenzhen, China, 518054

En plus des éléments de la première étape, il est permis de joindre (optionnel) un document Powerpoint, une vidéo, une animation, et/ou des produits.

## 4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury évalue les projets des dossiers de candidature en se référant aux critères ci-dessous. Ces critères s'appliquent à l'étape 1 (présélection montréalaise) et à l'étape 2 (sélection internationale des lauréats).

- Contribution à la transformation des économies locales, au développement social et territorial.
- Utilisation du design pour l'augmentation des ventes (si applicable), réduction des coûts, amélioration de la qualité, de la productivité et de la rentabilité.
- Amélioration du développement durable en milieu urbain, du développement socio-économique et de la qualité de vie des citoyens.
- Innovation, singularité, créativité, esthétique, durabilité et convivialité.
- Reconnaissance internationale, succès d'estime et commercial.

## 5. PRIX

Il n'y a aucun prix ou rémunération pour les designers montréalais finalistes sélectionnés à la première étape. À la deuxième étape, les lauréats se partageront les bourses suivantes remises par Shenzhen :

### **Catégorie professionnelle :**

Grand prix (un lauréat) :  
30 000 \$ US

Prix de mérite (jusqu'à un maximum de 10 lauréats) :  
5 000 \$ US par lauréat

### **Catégorie étudiante :**

Prix de la relève (jusqu'à un maximum de 5 lauréats) :  
5 000 \$ US par lauréat

Le jury montréalais sélectionnera un maximum de huit (8) finalistes (cinq professionnels et trois étudiants).

Le jury international se réserve le droit de remettre le nombre de prix souhaité ou de ne remettre aucun prix, jusqu'à un maximum de 16. La décision du jury est finale et sans appel.

## 6. JURY

### **Étape 1**

**Le jury montréalais** responsable de recommander huit (8) candidatures au jury de Shenzhen est composé des personnes suivantes :

- Stéphanie Cardinal, designer, présidente, Huma Design+ Architecture
- Mathieu Drapeau, chef de section, section Gestion des projets, division Bureau de projets d'aménagement – grands parcs, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, Ville de Montréal
- Kurt Hibchen, designer industriel, Toboggan Design;
- Louise Pelletier, directrice, École de design, UQAM
- Christian Thiffault, architecte et designer urbain, associé principal, Atelier Christian Thiffault

### **Étape 2**

**Le jury international** qui décernera les Prix est composé de sept (7) membres provenant de différents pays et ayant des expertises complémentaires en design. Les noms et biographies des membres du jury seront annoncés sur le site Internet [www.szday.org](http://www.szday.org).

## 7. FRAIS DE PARTICIPATION ET DE DÉPLACEMENT

### Étape 1 et 2

Il n'y a aucuns frais d'inscription pour déposer une candidature aux étapes 1 et 2.

### Étape 2

Les finalistes sélectionnés sont responsables de la logistique et des frais d'assurance pour l'envoi de leur projet (cf. notes sur la logistique du matériel dans les conditions générales en annexe).

### Cérémonie de remise des Prix Shenzhen pour la relève en design

Pour recevoir les Prix, les lauréats de toutes les catégories doivent être présents lors de la cérémonie qui aura lieu à Shenzhen au printemps 2016. Les billets d'avion et trois (3) nuits d'hébergement seront offerts par le SDPA.

## 8. MODALITÉS

Pour la première étape de remise du dossier de candidature, ce présent document a préséance sur l'information contenue sur le site international des Prix.

Pour le dépôt d'un dossier de candidature aux étapes 1 et 2, les participants doivent accepter l'ensemble des conditions de participation détaillées au [www.szday.org](http://www.szday.org)

## 9. CALENDRIER

### ÉTAPE 1: CANDIDATURES POUR MONTRÉAL

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| – Annonce de l'appel de candidatures   | 27 août 2015                |
| – Date limite de dépôt de candidatures | 30 septembre 2015, midi     |
| – Réunion du jury à Montréal           | 6 octobre 2015 <sup>1</sup> |

### ÉTAPE 2: FINALISTES SÉLECTIONNÉS POUR SHENZHEN

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| – Date limite de dépôt des candidatures                   | 20 oct. 2015, 6 h (heure de Montréal) |
| – Date limite de réception du matériel à Shenzhen         | 31 octobre 2015                       |
| – Réunion du jury international et sélection des lauréats | Novembre 2015                         |
| – Cérémonie de remise de prix à Shenzhen                  | Printemps 2016                        |

---

<sup>1</sup> Dates sujettes à changements



## 10. QUESTIONS

Toute question ou demande relative à l'appel de candidatures doit être adressée par courriel à Stéphanie Jecrois à [designmontreal@ville.montreal.qc.ca](mailto:designmontreal@ville.montreal.qc.ca) avec l'objet Prix Shenzhen de la relève en design.

Les réponses aux questions seront disponibles sur le site Internet [www.mtlunescodesign.com](http://www.mtlunescodesign.com)

## CONTACTS

Bureau du design - Ville de Montréal  
303, rue Notre-Dame Est, 6<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3Y8  
[designmontreal@ville.montreal.qc.ca](mailto:designmontreal@ville.montreal.qc.ca)

## 11. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Par la présente, le candidat reconnaît être le seul propriétaire du design et reconnaît détenir tous les droits incluant, mais pas seulement, le copyright, les droits de création et toute autre propriété et droit de propriété intellectuelle sur ou appartenant au projet. Toute infraction conduira à une disqualification immédiate du candidat et un retrait total de ses travaux<sup>2</sup>. Le SDPA devra être assuré contre toute action, déclaration, perte, dommage, coût ou dépense auxquels il peut être ou a été exposé en cas d'infraction.

Par la présente, le candidat représente et garantit un design original et créé indépendamment et sans transgression, brèche, préjudice, violation de propriété, d'intérêts et de droits (incluant, mais pas seulement, les droits contractuels, droits d'utilisateur, copyright, droit de conception, brevets et toutes autres marques déposées et droits de propriété intellectuelle enregistrés ou autre) de toute tierce partie. Le candidat accepte d'assurer en totalité le SDPA contre toutes actions, réclamations, vols, dommages, coûts et dépenses qui pourraient se produire ou se sont produits en résultat de toute brèche de cette représentation ou garantie. S'il s'avérait avec le recul qu'un candidat ou qu'un lauréat viole les droits d'une tierce partie, le SDPA se réserve le droit de disqualifier le candidat et de révoquer l'attribution du prix. Les clauses de responsabilité ci-dessus s'appliquent en conséquence à toutes les pièces fournies par le SDPA en coopération avec la participation du candidat à ce Prix<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> De rares exceptions pourront être laissées à la discrétion du jury pour les étudiants qui élaborent les cas explicitement, dans le cas où ils peuvent le justifier.

<sup>3</sup> Il sera réitéré que les candidats sont les seuls propriétaires de tous les droits relatifs au Design qu'ils présentent qui incluent, mais ne se limitent pas aux droits contractuels, droits d'utilisations, copyright, droits de conceptions, brevets et toutes autres marques déposées et droits de propriété intellectuelle. Toute utilisation ou modification du design par le SDPA est dans un but de promotion (dont expositions et publications promotionnelles) du Prix seulement.